

# Règlement intérieur Ô Poulailier théâtre - modifications

Ô POULAILLER THÉÂTRE est une association Loi 1901, reconnu d'intérêt général, qui propose des cours de théâtre accessibles à tous, selon ses statuts.

L'accès à ces cours est ouvert aux jeunes de plus de 8 ans et aux adultes.

Chaque adhérent s'engage à montrer sa bonne volonté collective et associative. (Rangement et maintien de la propreté de la salle à la fin des ateliers et des spectacles)

## SECURITE DES MINEURS

Pour des raisons de sécurité, les parents qui transportent leur(s) enfant(s) mineur(s) doivent les accompagner jusque dans la salle de cours (ou répétitions) et venir le(s) chercher à la fin des cours également dans cette même salle (sauf autre salle précisée par l'animateur).

Ils doivent s'assurer IMPERATIVEMENT de la présence de l'animateur.

En cas de non-respect de ces consignes, Ô POULAILLER THÉÂTRE est déchargé de toute responsabilité.

## PERIODE D'ESSAI

Les nouveaux adhérents effectuent une période d'essai de 2 cours. Cette période permet à l'animateur de contrôler les motivations de l'adhérent et à ce dernier de vérifier si les cours correspondent à son attente. Pendant cette période, chacun peut rompre ce contrat et l'adhésion est remboursée.

## SOCIABILITE, ASSIDUITE et PONCTUALITE

Tout manquement aux règles de sociabilité du groupe est passible d'un renvoi.

Ô POULAILLER THÉÂTRE pourra à tout moment exclure un élément perturbateur, même après les séances d'essai, toujours dans un souci de sécurité, d'équilibre et de bien-être des autres membres du groupe concerné.

Les parents ou les personnes extérieures au théâtre ne peuvent assister aux cours, sauf cas exceptionnel qui devra être soumis à l'approbation du président ou de l'animateur présent sur place.

En adhérant Ô POULAILLER THÉÂTRE, les membres s'engagent à être présents aux cours, à toutes les répétitions et spectacles et à faire preuve d'un comportement sociable et sérieux (tel que : participation aux exercices demandés, apprentissage des textes, etc.)

Le théâtre est un travail de groupe qui demande une présence régulière et soutenue. En cas d'absence, veuillez prévenir impérativement l'animateur concerné et le plus tôt possible.

Chaque adhérent est tenu de faire part de toute absence prévisible, telle que : voyages scolaires, vacances, formation, stage, déplacement professionnel, etc., et ce, pour la bonne organisation du planning des cours et répétitions.

En cas d'absence de longue durée, la participation du comédien à la pièce sera examinée par le Conseil d'Administration qui décidera de la suite à donner (redistribution du rôle ou doublage).

La ponctualité est de rigueur. Les horaires des cours seront définis à l'issue des inscriptions.

## ADHESION

L'adhésion se concrétise par le règlement d'une cotisation annuelle et d'une inscription aux cours, payables à l'inscription, soit par chèque au nom d'Ô Poulailier théâtre, soit par tickets CAF ou espèces. Nous acceptons un paiement échelonné.

Les adhérents ne seront admis dans les cours que lorsqu'ils auront pris connaissance des statuts et du règlement intérieur. (Pour les enfants, lorsque les parents auront pris connaissance des documents précisés ci-dessus) Ensuite, ils devront signer le bulletin d'inscription.

Pour les nouveaux inscrits, l'adhésion ne sera confirmée qu'après la période d'essai.

## PROGRAMMATION DES COURS

Pour les jeunes et ados, les ateliers commencent une à 2 semaines après l'assemblée générale par des cours qui se terminent en décembre. Ensuite, les ateliers répètent des pièces qui seront interprétées sur scène en mai / juin. De manière générale, ils fonctionnent suivant le calendrier scolaire (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Pour les adultes, les cours ont lieu en janvier/ février et sont suivis de l'apprentissage d'une pièce qui sera jouée en fin d'année.

Le port des chaussures de salle est demandé (ni savates, ni claquettes). L'utilisation des téléphones mobiles est interdite durant les cours ainsi que chewing-gum, nourriture, boisson.

Les horaires et jours des cours hebdomadaires, ainsi que le calendrier officiel des saisons sont fixés par le Conseil d'Administration. Ils peuvent être modifiés par ce dernier, en fonction de contraintes ou nécessités spécifiques. Ces informations sont disponibles sur le site Internet [www.opoulailler.fr](http://www.opoulailler.fr)

## PROGRAMMATION DES SPECTACLES

Les spectacles pour les jeunes et ados auront lieu en fin d'année scolaire (mois de juin ou fin mai). Pour les adultes, ils auront lieu en novembre et décembre.

Le contenu de la programmation est du ressort de la direction artistique qui est tenue par le Président qui peut en déléguer toute ou partie sur la ou les personnes de son choix.

L'avis de chacun est le bienvenu mais la décision finale appartient exclusivement à la direction artistique.

## DROIT A L'IMAGE

Par la signature de l'adhésion, vous acceptez que l'adhérent (adulte ou enfant) soit filmé et photographié lors des répétitions et représentations.

L'acceptation de cette clause est un préalable à toute adhésion.

## ENGAGEMENTS

### Engagement de l'association envers l'adhérent :

L'association s'engage à fournir des animateurs pour que les adhérents puissent apprendre la pratique de l'expression théâtrale. Elle s'engage également à faire jouer des pièces aux plus méritants.

### Engagement des élèves (enfants ou adultes)

Les élèves doivent suivre les directives des animateurs et s'engager à respecter les délais qui leur seront fixés. Pour exemple, lorsqu'un texte doit être appris dans un délai donné, un élève qui ne respecte pas ces directives, compromet l'ensemble du fonctionnement de l'atelier et de la représentation. Désormais, cet élève continuera à assister aux cours sans pouvoir prétendre à tenir un rôle dans une pièce.

## COMMUNICATION INTERNE

Chaque adhérent doit se tenir informé en utilisant le site Internet [www.opoulailler.fr](http://www.opoulailler.fr) sur lequel se trouveront toutes les informations destinées aux membres.

Il doit également lire et répondre aux messages qui lui sont envoyés.

Il est impératif de répondre systématiquement aux courriers électroniques provenant de la direction du théâtre de façon à permettre une bonne organisation.

## LOGISTIQUE

En adhérant Ô POULAILLER THÉÂTRE, chaque membre doit œuvrer pour la réussite des missions théâtrales qui lui sont confiées.

Ces missions incluent la participation au soutien logistique de l'association (préparation des salles de spectacle, aide au transport de matériel, campagne de tracts, construction montage et démontage de décors, fabrication de costumes, recherche d'accessoires, affichages et publicité, éclairage, musique, nettoyage, rangement, etc.)

Les parents peuvent se porter volontaires pour participer à ces activités. Certaines activités ne pourront pas, bien évidemment, être tenues par de très jeunes enfants.

Châtenoy, le 20 août 2019